



Montréal, le 24 mai 2018

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Vous êtes par la présente officiellement invité à l'assemblée générale de l'organisme qui aura lieu le

Jeudi 14 juin 2018 à 17h30

Centre communautaire, 10780 rue Laverdure, Montréal

Vous trouverez l'ordre du jour joint à la présente convocation ainsi qu'un formulaire de mise en candidature au Conseil d'administration.

Le déroulement de la soirée sera le suivant :

- 17h30 Accueil et buffet
 Renouvellement d'adhésion pour les membres et nouvelles adhésions (**S.V.P., n'oubliez pas les frais de 5\$**).
- 18h Début de l'Assemblée

Nous vous rappelons que seuls les membres pourront voter. Vous pouvez cependant renouveler votre adhésion et régler votre cotisation sur place.

Merci de confirmer votre présence **avant le 6 juin 2018** au **514 382-0735 # 228** ou par courriel à infocana@cana-montreal.org

Cordialement,

Daisy Boustany
Présidente du Conseil d'administration du CANA

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR
Assemblée générale spéciale du CANA

14 juin 2018 - 18 H

Salle 115– 10780 rue Laverdure, Montréal

1. Ouverture de l'assemblée générale spéciale
 - mot de bienvenue de la présidente du conseil d'administration
 - consultation du registre des membres en règle du CANA
 - proposition d'une résolution du CA à l'effet d'accepter en bonne et due forme les membres présents à l'AGA 2018 (voir annexe 1)
2. Nomination d'un(e) président(e) d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale
4. Proposition d'un amendement aux règlements généraux du CANA (voir annexe 2)
5. Proposition de report de la date de la fin d'année financière du CANA (voir annexe 3)
6. Levée de l'assemblée générale spéciale

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR
Assemblée générale annuelle du CANA

14 juin 2018 - 18 H 20

Salle 115– 10780 rue Laverdure, Montréal

1. Ouverture de l'assemblée générale et vérification du quorum
2. Nomination d'un(e) président(e) d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2017
5. Présentation et adoption des états financiers 2017-2018
6. Nomination du vérificateur comptable
7. Présentation et adoption du rapport d'activités 2017-2018
8. Présentation des priorités 2018-2019
9. Présentation des prévisions budgétaires 2018-2019
10. Ratification des actes du conseil
11. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection
12. Élection des membres au conseil d'administration
13. Varia
14. Levée de l'assemblée générale annuelle

Annexe 1



Montréal, le 14 juin 2018

Résolution du conseil d'administration pour l'acceptation des personnes présentes à l'AGA 2018 et ayant acquitté les obligations nécessaires à la qualification de membre du CANA pour l'année 2018-2019

Sur proposition de _____

Appuyée par _____

Et adoptée à _____ ,

Conformément aux articles 3.2 et 3.3 ayant trait au statut de membre individuel et de membre corporatif, stipulant notamment que les personnes ayant demandé à devenir membre du CANA doivent avoir rempli les conditions nécessaires pour devenir membre, avoir payé leur cotisation et que leurs candidatures doivent avoir été soumises et acceptées par le Conseil d'administration du CANA,

IL EST RÉSOLU QUE :

Le Conseil d'administration du CANA accepte officiellement comme membres du CANA toutes les personnes présentes à l'Assemblée générale du 14 juin 2018 qui se sont acquittées des obligations exigées pour devenir membre du CANA et ce pour l'année 2018-2019.

Présidente

Montréal le 14 juin 2018

Lieu et date

Annexe 2

Proposition de modification aux règlements généraux du CANA

Il est proposé que l'article **7.4** des règlements généraux du CANA intitulé **La durée du mandat** et qui se lit présentement comme suit :

« La durée du mandat de chaque membre du conseil est de deux (2) ans à compter de la date de son élection sauf pour le premier mandat pour lequel les administrateurs élus devront choisir parmi eux trois (3) personnes dont la durée des fonctions sera d'un an. Un administrateur demeure en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu. Les administrateurs peuvent être réélus au terme de leur mandat »

soit modifié et qu'il se lise dorénavant comme suit :

« La durée du mandat de chaque membre du conseil est de deux (2) ans à compter de la date de son élection. Un administrateur demeure en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu. Les administrateurs peuvent être réélus au terme de leur mandat pour un maximum de trois (3) mandats consécutifs.»

Annexe 3

Proposition de modification de la date de la fin de l'année financière du CANA

Il est proposé que l'Assemblée générale du CANA vote en faveur du report de la date de la fin de l'année financière du CANA qui est présentement le 31 mars, de telle sorte que celle-ci se termine dorénavant le 30 juin de chaque année.

Dans l'éventualité d'un vote favorable de l'AGA, des démarches seront effectuées auprès de Revenu Québec et de l'Agence du Revenu du Canada afin d'obtenir leur accord. Si ces démarches sont concluantes, le conseil d'administration se réserve le droit de voir à l'implantation ou non de cette décision.



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE 2018-2019

Je désire déposer ma candidature au Conseil d'administration du Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants

Nom : _____

Date : _____

Signature : _____

Pour l'année 2018-2019, 7 postes sont à combler.

Ce formulaire doit être transmis au conseil d'administration pour les mises en nomination à l'adresse ci-dessous. Même s'il sera possible à un membre d'indiquer lors de l'assemblée générale annuelle son intention de se porter candidat, il est préférable de nous faire parvenir votre intention à l'avance.

Fax : 514 382 5232

Courriel : direction@cana-montreal.org